

Communiqué de presse de l'OrTra AgriAliForm du 20 juin 2023

## La nouvelle formation initiale prend forme

**La consultation interne auprès des organisations membres de l'OrTra AgriAliForm confirme le principe des nouveaux modèles de formation pour les agriculteurs/trices CFC et les viticulteurs/trices CFC. Différentes propositions d'amélioration de certains éléments ont été formulées et vont maintenant être discutées.**

Quels sont les souhaits de la branche concernant la nouvelle formation initiale dans les métiers de l'agriculture ? Les organisations concernées ainsi que d'autres institutions ont pu donner leur avis sur les propositions élaborées au cours des dernières semaines. Toutes les organisations membres de l'OrTra AgriAliForm, les jeunes agriculteurs, la Conférence des directeurs d'école SLK ainsi que le Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA ont profité de l'occasion pour faire part de leurs propositions d'amélioration pour les nouveaux plans de formation et l'ordonnance de formation.

En ce qui concerne le métier d'agriculteur CFC, il y a une adhésion claire au modèle de formation proposé avec des orientations, qui doit toutefois encore être optimisé. Il s'agit entre autres de réexaminer le nombre de leçons dans les orientations au profit d'une formation de base plus large. Le nombre d'orientations, qui est de six, est à la limite supérieure. Les 1440 leçons scolaires proposées sur trois années d'apprentissage devraient être augmentées à 1500. En ce qui concerne les journées de cours interentreprises, une limitation à 12 jours maximum est souhaitée.

En ce qui concerne les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs des futurs titulaires d'un CFC, des propositions d'amélioration constructives ont été reçues pour tous les métiers, en particulier pour atteindre les objectifs d'une agriculture encore plus durable. Au terme de leur apprentissage, les jeunes professionnels doivent pouvoir gérer une exploitation de manière conventionnelle ou biologique. Afin de discuter des propositions reçues, des ateliers de conciliation seront organisés dans les prochains mois pour chaque métier resp. orientation. Les compétences opérationnelles communes à tous les métiers feront l'objet d'un atelier spécifique. Ce travail devrait être achevé d'ici octobre 2023.

La nouvelle ordonnance sur la formation et les plans de formation révisés sont une chose mais, pour une mise en œuvre réussie, il faut un concept d'information et de formation, des documents pour la coopération entre les lieux de formation ainsi que des programmes de formation pour les entreprises et les cours interentreprises. Enfin, il s'agit d'élaborer le programme d'enseignement scolaire, qui servira à son tour de base pour le matériel pédagogique. Afin de disposer également de suffisamment de temps pour l'élaboration des nouveaux moyens d'enseignement, la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la formation est prévue à partir de l'année scolaire 2026/2027.

*Demandes de renseignements :*

*Loïc Bardet, président de l'OrTra AgriAliForm, tél. 021 614 04 73*

*Petra Sieghart, secrétariat de l'OrTra AgriAliForm, tél. 056 462 54 31*

*www.agri-job.ch*